



الوكالة الوطنية لتنظيم الأنشطة المتعلقة بالقنب الهندي  
 ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵔⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ  
 Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis

N° 1397 / ANRAC

Rabat, le 13 MARS 2026

## DECISION APPEL A CANDIDATURE

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS ;

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le dahir n° 1-23-72 du 9 rabii II 1445 (25 octobre 2023) portant nomination de Monsieur **Mohammed EL GUERROUJ**, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

## DECIDE

**Article 1 :** L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de Division de Développement de la Filière du Cannabis et de la Promotion de l'Investissement**.

**Article 2 :** Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise Privée et :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Master dans une filière scientifique ou économique, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées, minimum 5 ans dans les Administrations de l'Etat, dans les Etablissements publics ou dans le secteur privé ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité (2 ans minimum chef de service) ;
- Avoir une expérience dans le domaine de développement des secteurs productifs et/ou dans le domaine du développement territorial. Une expérience dans la promotion de l'investissement dans les secteurs productifs serait un atout.

**Article 3 :** Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable des **services compétents des ressources humaines** pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique (recto-verso) ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir : Diplôme, attestation de travail justifiant l'expérience demandée (**les expériences au sein des établissements privés doivent être justifiées par une déclaration CNSS**), document justifiant l'ancienneté dans le poste de Chef de Service ;
- Un projet institutionnel détaillé présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

**Article 5 :** Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au **Bureau d'ordre** de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Oued Moulouya, Agdal, Rabat, au plus tard le **30 mars 2026 à 16h30min.**

**Article 6 :** La présente décision sera publiée sur les portails de l'ANRAC ([www.anrac.gov.ma](http://www.anrac.gov.ma)) et de l'Emploi Public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)).

**Article 7 :** La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC. 

Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de Réglementation des Activités relatives  
au Cannabis

Signé : Mohammed EL GUERROUJ